

Remise en cause d'un permis exclusif de recherches (PER) validé par le conseil d'Etat : perplexité des producteurs !

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) s'étonne de la remise en cause, le 7 février 2018,- par le ministère de l'Economie d'un permis exclusif de recherches (PER) qu'il avait accordé 3 mois plus tôt (à Granulats Nord Gascogne - par décret en date du 11 novembre 2017 - pour un site de 432 km² au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier) à la suite d'une instruction locale puis nationale, et suivant l'avis du Conseil d'Etat.

Cette décision est surprenante en cette période où l'action publique et privée prétend à une plus large concertation, à la co-construction des projets et à l'amélioration des connaissances du milieu marin.

L'UNPG tient à rappeler justement qu'un PER est un titre minier qui réunit ces trois possibilités. Il permet de réaliser des recherches pour acquérir de la connaissance sur les fonds marins et d'évaluer les impacts d'une éventuelle future exploitation, et ainsi de pouvoir définir, en concertation avec les parties prenantes locales, des zones de moindres contraintes pour une éventuelle exploitation. **Un PER constitue des droits de recherches scientifiques et non un droit d'exploitation.** Son attribution suit un processus d'instruction cadré par les pouvoirs publics, impliquant entre autres une enquête publique.

La profession mène, depuis plus de 30 ans, des études scientifiques, notamment par l'intermédiaire des PER, pour connaître les impacts et adapter les méthodes d'exploitation, améliorer les pratiques, le partage de l'espace maritime et la connaissance du milieu. La remise en question d'un PER est donc incompréhensible.

Sur les départements côtiers, les granulats marins représentent 20 à 60 % de la réponse au besoin en matériaux de construction. Ils constituent une ressource indispensable à l'aménagement des territoires, au même titre que d'autres ressources, comme les granulats issus du recyclage.

*L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) est l'organisation professionnelle qui représente l'ensemble des entreprises qui extraient et produisent des granulats naturels (sable et graviers) ou recyclés, pour alimenter le secteur du bâtiment et des travaux publics. Elle réunit environ 900 entreprises, ce qui représente 2 300 carrières, 400 sites de recyclage, et 15 000 emplois directs. Sa priorité est de garantir un accès à la ressource minérale qui respecte une démarche continue d'amélioration de l'environnement, de la santé, de la sécurité et de la qualité des matériaux, tout en appliquant les principes d'économie circulaire. La majorité de ses membres adhère à la Charte environnement des industries de carrières. L'UNPG est une composante importante de la fédération UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction). Pour en savoir plus : www.unpg.fr